
Règlement concernant les conditions d'utilisation des centres culturels

En vertu des mesures sanitaires destinées à contrer la propagation du COVID-19, le collège échevinal de la commune de Dippach souhaite porter à la connaissance du public que l'utilisation des infrastructures communales est soumise aux conditions suivantes :

- Le nombre maximal de personnes tolérées à l'intérieur du centre culturel est de 20 personnes.
- Le port d'un masque est obligatoire en toutes circonstances (même assis) et pour tout rassemblement qui met en présence plus de quatre personnes.
- Les personnes doivent se voir assigner des places assises en observant une distance minimale de 2 mètres.
- L'organisateur de l'activité est tenu d'établir une liste de présence et d'en remettre une copie au secrétariat communal à l'adresse suivante secretariat@dippach.lu
- La fermeture a obligatoirement lieu au plus tard à 22:30 heures sans dérogation possible
- La consommation de boissons et de denrées alimentaires est strictement interdite lors de l'activité.
- La disposition ainsi que le nombre de tables dans la pièce ne peuvent être modifiés sauf accord du collège échevinal.

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER

L'échevin,



(s.) Max HAHN

L'échevin,

(s.) Philippe MEYERS

